



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	10	18

Date de la convocation

07.12.2022

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 15 décembre,

À 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**

Présents :

- **Adjoints au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO.
- **Excusés :** Mme Sophie ARNAUD, Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Anne-Cécile REUS, M. Régis Valentin, M. René LAURENT, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GARDON.
- **Pouvoirs :** Mme Sophie ARNAUD à Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Claudie CHIRI, Mme Anne-Cécile REUS à Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis VALENTIN à M. Thierry BENOIT, M. René LAURENT à M. Philippe ANGELETTI, M. Jérémy COULANGE à M. le Maire.
- **Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°66/2022

Objet : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement général de la population s'opère tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le dernier datant de 2017 pour la commune de Cucuron, un nouveau recensement aurait dû avoir lieu en 2022, mais ce dernier a été reporté en 2023 pour des raisons de sécurité sanitaire.

La collecte débutera le jeudi 19 janvier 2023 et se terminera le samedi 18 février 2023. En 2022, au niveau national 70 % de la population a répondu par Internet.

Dans un premier temps, les agents recenseurs distribueront dans les boîtes aux lettres les notices d'information permettant aux administrés de répondre en ligne, c'est le protocole de « collecte boîte aux lettres ». Près de la moitié des ménages répondent ainsi spontanément, mais la réponse reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser Internet. La carte communale faisait état de cinq districts en 2017 et compte tenu du nombre de logements par district (au minimum 250 logements et au maximum 280), le nombre de district est maintenu à cinq pour 2023.

Par délibération n°50/2022, il a été approuvé à l'unanimité le recrutement de cinq agents recenseurs avec une rémunération forfaitaire au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base de l'indice brut 371 et l'indice majoré 343.

Il est proposé de revoir le système de rémunération et de prévoir une rémunération brute des agents recenseurs sur la base du nombre de feuilles et de documents recueillis dans les conditions suivantes :

- 1.50 € par bulletin individuel ;
- 1 € par feuille de logement ;
- 50 € la séance de formation ;
- 100 € d'indemnité forfaitaire de déplacement pour les zones rurales.

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire de 3 611 euros afin de lui permettre de financer en partie le travail des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Annule et remplace, la délibération n°50-2022 du 8.11.2022.

Décide, de recruter cinq agents recenseurs, dans les conditions de rémunération prévues dans la présente délibération.

Précise, que la collecte débutera le jeudi 19 janvier 2023 et se terminera le samedi 18 février 2023.

Précise, que des formations des agents recenseurs seront organisées avant le début de la collecte.

Dit, que les crédits seront nécessaires seront inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2023.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 16.12.2022

**Le Maire,
Philippe EGG**

**La secrétaire de Séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe**

Publiée le :

